

CONVENTION DE LIQUIDATION DU SMAT DE LA FORET DE TRONCAIS ET DE SA REGION

PRÉAMBULE :

Le Syndicat Mixte pour l'Aménagement Touristique (SMAT) de la Forêt de Tronçais et de sa région a été créé par arrêté ministériel en date du 24 août 1971.

Il a pour objet :

- l'étude ;
- la construction d'équipements touristiques sur le périmètre de la communauté de communes du Pays de Tronçais, sauf sur les terrains dont la communauté de communes est propriétaire : entretien et fonctionnement de ces équipements ;
- il contribue à la réalisation du programme d'équipements touristiques de la forêt domaniale sur proposition de l'Office National des Forêts, soit par versement de fonds de concours à cet établissement, soit par la gestion des concessions qui peuvent lui être octroyées.

Les membres délibérants du SMAT de la forêt de Tronçais et de sa région sont depuis le 21 septembre 2015 :

- le Département de l'Allier ;
- la Communauté de Communes du Pays de Tronçais ;
- l'Office National des Forêts (ONF).

ARTICLE 1 : RAPPEL DES DÉCISIONS PRISES

Vu la délibération du 03/04/2018 (délibération CD-avril 2018-30-70) du Conseil Départemental donnant un accord de principe sur la dissolution du SMAT de la Forêt de Tronçais et de sa région et sur l'intégration de ses compétences au sein de la Communauté de Communes du Pays de Tronçais.

Vu la délibération du 20/12/2017 (délibération n°105) du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Tronçais demandant la dissolution du SMAT de la Forêt de Tronçais et de sa région et s'engageant à reprendre les équipements du SMAT dans les conditions fixées par la convention de dissolution à intervenir ;

Vu la délibération du 6 avril 2018 (délibération n°2018/5) du Comité Syndical du SMAT de la Forêt de Tronçais et de sa région donnant un accord de principe sur la dissolution de ce dernier et sur l'intégration de ses compétences au sein de la Communauté de Communes du Pays de Tronçais ;

Vu le courrier du 15 février 2018 de l'Office National des Forêts donnant un accord de principe sur la dissolution du SMAT de la Forêt de Tronçais et sa région et sur l'intégration de ses compétences au sein de la Communauté de Communes du Pays de Tronçais ;

ARTICLE 2 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet d'organiser les conditions et les modalités de la dissolution du SMAT de la Forêt de Tronçais et de sa région et du transfert de ses compétences à la communauté de communes du Pays de Tronçais ainsi que le transfert de son patrimoine.

La dissolution du SMAT est prévue au 31/12/2018.

ARTICLE 3 : EXÉCUTION DU BUDGET 2018 ET RÉSULTAT DE CLÔTURE DU SMAT DE LA FORET DE TRONCAIS ET DE SA REGION

L'arrêt des comptes sera effectué à la date du 31/12/2018 avec émission de comptes de gestion (CDG) par la Trésorerie et des comptes administratifs (CA) par le SMAT.

Le comité syndical du SMAT procédera au vote des comptes administratifs (CA) et des comptes de gestion (CDG).

Le résultat d'investissement du budget général sera attribué à la communauté de communes du Pays de Tronçais.

Le résultat de fonctionnement du budget général sera attribué à la communauté de communes du Pays de Tronçais.

Les comptes de tiers restés impayés à la date du 31/12/2018 seront pris en charge par la communauté de communes du Pays de Tronçais.

Les recettes non encaissées par le SMAT avant sa dissolution le seront par la communauté de communes du Pays de Tronçais.

Les subventions escomptées par le SMAT (au vu d'arrêtés attributifs ou courriers de notification (montants totaux ou partiels si des versements ont déjà eu lieu) seront encaissées par la communauté de communes du Pays de Tronçais.

Le SMAT n'est pas soumis à la TVA.

La trésorerie du SMAT, c'est-à-dire le montant se trouvant sur le compte 515 au 31/12/2018 à la Trésorerie, sera transférée à la communauté de communes du Pays de Tronçais.

La communauté de communes du Pays de Tronçais gèrera les mandats et titres non soldés au 31/12/2018 ainsi que, le cas échéant, les dépenses et recettes qui seraient engagées au 31/12/2018.

Le SMAT transmettra à la communauté de communes du Pays de Tronçais les états des crédits reportés au 31/12/2018 suite à la clôture de l'exercice 2018.

ARTICLE 4 : PATRIMOINE DU SMAT DE LA FORET DE TRONCAIS ET DE SA REGION DEVENIR DES BIENS ET ÉQUIPEMENTS DU SMAT DE LA FORET DE TRONCAIS ET DE SA REGION

Le patrimoine du SMAT sera affecté dans sa totalité à la communauté de communes du Pays de Tronçais ainsi que la totalité des financements correspondants.

L'ensemble de ces biens et équipements sera donc transféré à la communauté de communes du Pays de Tronçais à la dissolution du SMAT.

BIENS ET ÉQUIPEMENTS DU SMAT :

Les équipements du SMAT sont les suivants : cf. matrice cadastrale - annexe 1

SAINT-BONNET-TRONCAIS :

- **(Champ Fossé)** : 10 gîtes, Camping (100 places), Piscine, Toboggan, Aire de jeux, Tennis, Parking ;
- **CAP Tronçais** : 2 bâtiments d'hébergement, 1 restaurant, 3 salles d'activité, 2 salles de réunion, 1 maison cantonnière ;
- **25 hectares de terrain derrière les forges (en cours de vente)**

ISLE-ET-BARDAIS (Les Ecossois) : 7 gîtes, 8 chalets, Camping (70 places), Tennis.

ARTICLE 5 : PERSONNEL DU SMAT DE LA FORET DE TRONCAIS ET DE SA REGION

Le SMAT de la forêt de Tronçais et de sa région ne dispose pas de personnel. Pour assurer son fonctionnement administratif, il bénéficie de la mise à disposition de Mme Christine DERY, employée de l'association du Pays de Tronçais, à raison de 7 heures par semaine

ARTICLE 6 : DEVENIR DES CONTRATS ET CONVENTIONS EN COURS DU SMAT DE LA FORET DE TRONCAIS ET DE SA REGION

Les contrats et conventions en cours au 31/12/2018 et qui n'auront pas fait l'objet de résiliation par le SMAT seront transférés à la communauté de communes du Pays de Tronçais.

ARTICLE 7 : EMPRUNTS ET LIGNE DE TRÉSORERIE

Les contrats d'emprunts en cours du SMAT seront transférés à la communauté de communes du Pays de Tronçais. Au 31 décembre 2018, 37 067,64 € au titre du capital et 3 425,79 € au titre des intérêts restent à rembourser. Le SMAT compte 3 emprunts en cours :

N° emprunt	Objet	Durée	Montant	Taux	Période
n°999590422	piscine Champ Fossé	15 ans	71 000,00 €	3,69 %	2005- juin 2020
n°12951	Toboggan Champ Fossé	15 ans	48 000,00 €	4,22 %	2006- oct 2021
n°348242	Sanitaires Champ Fossé	15 ans	47 000,00 €	4,89 %	2007- juin 2022

Conformément à la délibération du 12 décembre 2007 du conseil municipal de Saint-Bonnet-Tronçais, la commune de Saint-Bonnet-Tronçais continuera à rembourser ces emprunts jusqu'à leur extinction à la communauté de communes qui est substituée au SMAT.

ARTICLE 8 : ARCHIVES DU SMAT DE LA FORET DE TRONCAIS ET DE SA REGION

Le SMAT conservera ses archives jusqu'à la fin des opérations de liquidation. Ensuite, celles-ci reviendront à la communauté de communes du Pays de Tronçais.

ARTICLE 9 : ENGAGEMENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL ET DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE TRONCAIS – CONTRAT D'AMÉNAGEMENT TOURISTIQUE

Le Département s'engage à accompagner financièrement, par le biais de la signature d'un contrat d'aménagement touristique avec la communauté de communes du Pays de Tronçais, les investissements nécessaires à la requalification des équipements et aménagements repris par cette dernière suite à la dissolution du SMAT. Il s'agit de projets touristiques sous maîtrise d'ouvrage publique.

Les projets relevant de ce contrat doivent répondre aux enjeux majeurs identifiés par le territoire et s'inscrire dans les axes de développement souhaités par le Département et la communauté de communes du Pays de Tronçais.

L'enveloppe dédiée a été calculée comme suit :

- Dotation départementale attribuée au SMAT en 2015 multipliée par 5 soit 503 970 € (100 794 € x 5),
- Versement d'une dotation complémentaire de 50 000 € au SMAT par le Département en 2017 qui vient en diminution de l'enveloppe du contrat.

Le montant du contrat d'aménagement touristique s'établira à 453 970 €.

ARTICLE 10 : PRISE D'EFFET DE LA CONVENTION

La présente convention prendra effet à compter de la date de l'arrêté du Préfet de l'Allier portant dissolution du SMAT de la Forêt de Tronçais et de sa région.

Elle sera soumise pour approbation au Comité Syndical du SMAT et à ses structures délibérantes.

La communauté de communes du Pays de Tronçais corrigera, par délibération budgétaire, ses résultats suite à la reprise des résultats du SMAT de la Forêt de Tronçais et de sa région dissous, conformément à l'arrêté préfectoral de dissolution.

Les comptes de 2018 avec mention des résultats précis de fonctionnement et d'investissement seront joints à l'arrêté de dissolution du Préfet.

Sera annexé également l'actif du SMAT au 31/12/2018.

Fait à _____, le _____

**La Présidente du SMAT
de la Forêt de Tronçais et de sa région,**

Corinne COUPAS

**Le Président du Conseil Départemental de l'Allier,
Claude RIBOULET**

**Le Vice- Président de la Communauté de Communes du Pays de Tronçais
Daniel RONDET**

**Le Directeur de l'Office National des Forêts,
Bertrand DUGRAIN**

Annexe 1 – relevé de propriété du SMAT

RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ

ANNÉE DE MAJ		2018	DEP DIR	03	COM	GRISLE-ET-BARDAIS	TRCS	017	RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ										NUMÉRO COMMUNAL		10001																	
Propriétaire																																						
FL DU CHAMP DE FOIRE																																						
FBSMP SYNDICAT MIXTE POUR DEVELOP. ET AMENAGEMENT DU PAYS TRONCAIS																																						
62250 CERILLY																																						
PROPRIETES BATIES																																						
DESIGNATION DES PROPRIETES				IDENTIFICATION DU LOCAL						EVALUATION DU LOCAL							LIVRE FONCIER																					
AN	SEC	N° PLAN	C	N° VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	BAT	ENT	NIV	N° PORTE	N° INVAR	S	M	AP	NAT LOC	CAT	RC COM IMPOSABLE	COLL	NAT EXO	AN RET	AN DEB	FRACTION RC EXO	% EXO	TC	COEF	RC TDOM												
62	A	720		5220	LE GRAND DOMAINE	0040	A	01	00	0100	012050 M	C	C		CR/SPE5		100									100												
62	A	725		5221	LE GRAND DOMAINE	0040	B	01	00	0100	013017 E 120A	C	H	MA	A		53A									520												
62	A	725		5222	LE GRAND DOMAINE	0040	B	02	00	0100	0127097 E 120A	C	H	MA	A		52A									520												
62	A	729		5223	LE GRAND DOMAINE	0040	B	03	00	0100	0127098 E 120A	C	H	MA	A		52B									520												
62	A	729		5224	LE GRAND DOMAINE	0040	B	04	00	0100	0127099 A 120A	C	H	MA	A		52C									520												
62	A	729		5225	LE GRAND DOMAINE	0040	B	05	00	0100	013018 Z 120A	C	H	MA	A		52D									520												
62	A	729		5226	LE GRAND DOMAINE	0040	B	06	00	0100	0127000 M 120A	C	H	MA	A		52E									520												
62	A	729		5227	LE GRAND DOMAINE	0040	B	07	00	0100	0127001 M 120A	C	H	MA	A		52F									520												
62	B	91	Z	9026	FORÊT DE TRONCAIS	0024	B	01	00	0100	0024000 H 120A	C	H	MA	A		561									881												
62	B	92		9026 A	FORÊT DE TRONCAIS	0024	A	01	00	0100	0024002 J	C	C		CR/SPE5		907									880												
REV IMPOSABLE COM																	592	EUR	COM												592	EUR						
R EXO																	F EUR						R EXO						F EUR									
R IMP																	592						EUR	DEF						R IMP				592				EUR

PROPRIETES NON BATIES																																						
DESIGNATION DES PROPRIETES				IDENTIFICATION DU LOCAL						EVALUATION							LIVRE FONCIER																					
AN	SECTION	N° PLAN	N° VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	N° PARC PRIM	F FDI	S	TAR	SUF	GR/S	CL	NAT CULT	CONTINANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXO	AN RET	AN DEB	FRACTION RC EXO	% EXO	TC	Feuille															
60	A	524		LE BOIS CLAIR	0040										53,30							24,19	000															
62	A	720		LE GRAND DOMAINE	0040	0022								1,2482	0							4,94	20															
62	A	720		LE GRAND DOMAINE	0040	0047								45,22	0							0,14	000															
62	B	92		FORÊT DE TRONCAIS	0024									1,8470	0							9,60	20															
REV IMPOSABLE																	0	EUR	COM												0	EUR						
R EXO																	0						EUR	R EXO						0				EUR				
R IMP																	0						EUR	TAXE AD						R IMP				0				EUR

ANNÉE DE MAJ		2018	DEP DIR	03	COM	SAINT-DONNET-TRONCAIS	TRCS	018	RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ										NUMÉRO COMMUNAL		10006																	
Propriétaire																																						
FL DU CHAMP DE FOIRE																																						
FBSMP SYNDICAT MIXTE POUR DEVELOP. ET AMENAGEMENT DU PAYS TRONCAIS																																						
62210 CERILLY																																						
PROPRIETES BATIES																																						
DESIGNATION DES PROPRIETES				IDENTIFICATION DU LOCAL						EVALUATION DU LOCAL							LIVRE FONCIER																					
AN	SEC	N° PLAN	C	N° VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	BAT	ENT	NIV	N° PORTE	N° INVAR	S	M	AP	NAT LOC	CAT	RC COM IMPOSABLE	COLL	NAT EXO	AN RET	AN DEB	FRACTION RC EXO	% EXO	TC	COEF	RC TDOM												
62	B	31		9009	AV NICOLAS RAMBOURG	0410	B	01	00	0100	010204 N	C	C		CR/SPE7		252									250												
62	B	32		9009	AV NICOLAS RAMBOURG	0410	A	01	00	0100	012074 V	C21A	C	H	MA	500	0		EP							1001												
62	B	960			1 RUE DU CHAMP FOSSE	0110	M	01	00	0100	0060743 N	C	C		CR/SPE4		150									150												
62	B	962			1 RUE DU CHAMP FOSSE	0110	N	01	00	0100	0060744 J	C	C		CR/SPE4		142									142												
62	B	963			1 RUE DU CHAMP FOSSE	0110	P	01	00	0100	0060740 A	C	C		CR/SPE4		203									203												
62	B	995			7 RUE DE L ETANG	0210	B	01	00	0100	0020282 V	C	C		CR/SPE2		144									144												
62	B	995			7 RUE DE L ETANG	0210	N	01	00	0100	0020283 L	C	C		CR/SPE2		91									91												
62	B	996			1 RUE DU CHAMP FOSSE	0110	A	01	00	0100	0060750 D 221A	C	H	AP	5		872									872												
62	B	996			1 RUE DU CHAMP FOSSE	0110	A	01	00	0100	0060751 Z	C	C		CR/SPE4		152									152												
62	B	996			3 RUE DU CHAMP FOSSE	0110	B	01	00	0100	0060749 221A	C	H	MA	500		800									800												
62	B	996			3 RUE DU CHAMP FOSSE	0110	C	01	00	0100	0060750 N 221A	C	H	MA	500		800									800												
62	B	996			3 RUE DU CHAMP FOSSE	0110	D	01	00	0100	0060748 221A	C	H	MA	500		712									712												
62	B	996			3 RUE DU CHAMP FOSSE	0110	E	01	00	0100	0060750 N 221A	C	H	MA	500		712									712												
62	B	996			3 RUE DU CHAMP FOSSE	0110	F	01	00	0100	0060751 221A	C	H	MA	500		712									712												
62	B	996			3 RUE DU CHAMP FOSSE	0110	G	01	00	0100	0060752 221A	C	H	MA	500		712									712												
62	B	996			3 RUE DU CHAMP FOSSE	0110	H	01	00	0100	0060752 A 221A	C	H	MA	500		712									712												
62	B	996			3 RUE DU CHAMP FOSSE	0110	I	01	00	0100	0060754 V 221A	C	H	MA	500		712									712												
62	B	996			3 RUE DU CHAMP FOSSE	0110	K	01	00	0100	0060755 G 221A	C	H	MA	500		712									712												
62	B	996			3 RUE DU CHAMP FOSSE	0110	L	01	00	0100	0060756 M 221A	C	H	MA	500		712									712												
62	B	996			3 RUE DU CHAMP FOSSE	0110	O	01	00	0100	012105 T	C	C		CR/SPE4		262									262												
62	B	996			1 RUE DU CHAMP FOSSE	0110	A	01	00	0100	0060747 J	C	C		CR/SPE7		1300									1300												
62	B	1157			14 AV NICOLAS RAMBOURG	0410	A	01	00	0200	0171175 J	C	C		CR/SPE7		1404									1404												
62	B	1157			14 AV NICOLAS RAMBOURG	0410	B	01	00	0100	0090200 Z	C	N		CR/SPE7		1253									1253												
62	B	1157			14 AV NICOLAS RAMBOURG	0410	C	01	00	0100	0105304 P	C	C		CR/SPE7		1720									1720												
REV IMPOSABLE COM																	1010	EUR	COM												1010	EUR						
R EXO																	9						EUR	R EXO						9				EUR				
R IMP																	1010						EUR	DEF						R IMP				1010				EUR

PROPRIETES NON BATIES																										
DESIGNATION DES PROPRIETES				IDENTIFICATION DU LOCAL						EVALUATION							LIVRE FONCIER									
AN	SECTION	N° PLAN	N° VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	N° PARC PRIM	F FDI	S	TAR	SUF	GR/S	CL	NAT CULT	CONTINANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXO	AN RET	AN DEB	FRACTION RC EXO	% EXO	TC	Feuille			
62	B	31		9009 AV NICOLAS RAMBOURG	0410										2200							22,00	000			

ANNEE DE MAJ		2018	DEP DRR	53	COM	221 SAINT-BONNET-TRONCAIS	TRES	015	RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ		NUMERO COMMUNAL	00016										
Propriétaire																						
PL DU CHAMP DE FOIRE PDBXP SYNDICAT MIXTE POUR DEVELOP. ET AMENAGEMENT DU PAYS TRONCAIS																						
PROPRIETES NON BÂTIES																						
DESIGNATION DES PROPRIETES						EVALUATION							LIVRE FONCIER									
AN	SECTION	N° PLAN	N° VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	N° PARC PDBXP	S	TAR	SUF	GR/OS GR	CL	NAT CUL T	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXO/BET	AN EXO/BET	FRACTION IC EXO	% EXO	TC	Fiscalité	
85	B	22	9005	AV NICOLAS RAMBERG	8418			0235A					1.68			C TA			2.40	20		
93	B	26		PRES DE SOLOGNE	8077			0235A		85	82		979.68	31.24		GC TA			3.41	20		
93	B	46		PRES DE SOLOGNE	8077			021A		A	P	80	44.00		14.1	A TA			32.34	000		
													44.30			C TA			16.39	20		
																GC TA			10.25	20		
93	B	41		PRES DE SOLOGNE	8077			021A		Z	S		60		0	C TA			34.1	000		
													7.94	1005		A TA			2.82	20		
																C TA			6.80	000		
																GC TA			6.17	20		
93	B	25		PRES DE SOLOGNE	8077			021A					23.70		1.25	A TA			6.17	20		
																C TA			1.20	000		
																GC TA			6.22	20		
																C TA			6.25	20		
93	B	46		PRES DE SOLOGNE	8077			021A					51.70		5A3	A TA			5.63	000		
																C TA			1.12	20		
																GC TA			1.13	20		
93	B	47		PRES DE SOLOGNE	8077			021A					171.60		8.95	A TA			8.25	000		
																C TA			1.70	20		
																GC TA			1.79	20		
93	B	19		PRES DE SOLOGNE	8077			021A					2.85.40		14.00	A TA			14.03	000		
																C TA			2.79	20		
																GC TA			2.99	20		
93	B	264		SOLOGNE	0080			021A					2.91.80		15.34	A TA			15.26	000		
																C TA			3.85	20		
																GC TA			3.95	20		
73	B	265		SOLOGNE	8085								11.10			C TA			0.12	20		
				001 LOT 00A001 0/0				021A		A	E	00	MARE	0.25	0.61	A TA			0.51	000		
																C TA			0.12	20		
																GC TA			0.12	10		
73	B	266		SOLOGNE	8085								4.04			C TA						

ANNEE DE MAJ		2018	DEP DRR	53	COM	221 SAINT-BONNET-TRONCAIS	TRES	015	RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ		NUMERO COMMUNAL	00016										
Propriétaire																						
PL DU CHAMP DE FOIRE PDBXP SYNDICAT MIXTE POUR DEVELOP. ET AMENAGEMENT DU PAYS TRONCAIS																						
PROPRIETES NON BÂTIES																						
DESIGNATION DES PROPRIETES						EVALUATION							LIVRE FONCIER									
AN	SECTION	N° PLAN	N° VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	N° PARC PDBXP	S	TAR	SUF	GR/OS GR	CL	NAT CUL T	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXO/BET	AN EXO/BET	FRACTION IC EXO	% EXO	TC	Fiscalité	
				001 LOT 00A001 0/0				021A		A	E	00	MARE	2.02	0.23	A TA			0.22	000		
																C TA			0.54	20		
74	B	670		ETANG DE SAINT BONNET	8026	625		021A					2.32		4.30	A TA			4.30	000		
																C TA			0.90	20		
																GC TA			0.90	20		
74	B	690		SOLOGNE	8093	6300		021A					9.72		0.73	A TA			0.72	000		
																C TA			0.14	20		
																GC TA			0.14	20		
75	B	806		TRONCAIS	8092	8077		021A					12.47		17.25	A TA			17.20	000		
																C TA			3.45	20		
																GC TA			3.45	20		
84	B	862		1 RUE DU CHAMP FOSSE	8110	8157		021A					1.33.20		55.54	A TA			55.54	000		
																C TA			11.91	20		
																GC TA			11.91	20		
84	B	1055		1 RUE DE L ETANG	8210	8281		021A					07.04			A TA			27.20	000		
													02.04		27.22	C TA			7.45	20		
																GC TA			7.45	20		
76	B	1094		1 RUE DU CHAMP FOSSE	8108	8182		021A		N	S		0.94		0	C TA			0.97	000		
													2.48.45			GC TA			0.17	20		
													04.04		40.07	A TA			40.07	000		
																C TA			0.17	20		
																GC TA			0.17	20		
																A TA			2.00	000		
																C TA			0.54	20		
																GC TA			0.54	20		
																A TA			15.26	000		
													04.92		15.26	C TA			3.85	20		
																GC TA			3.85	20		
																A TA			34.43	000		
													24.70		20.43	C TA			6.80	20		
																GC TA			6.80	20		
																A TA			4.75	20		

ANNEE DE MAJ		2018	DDP DIR	DIR	COM	224 SAINT-BONNET-FRONCAIS	TRES	DIR	RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ	NUMERO COMMUNAL	1-09016													
Propriétaire			FRANP SYNDICAT MIXTE POUR DEVELOP. ET AMENAGEMENT DU PAYS FRONCAIS																					
PL DU CHAMP DE FOIRE			4308 CERILLY																					
DESIGNATION DES PROPRIETES							PROPRIETES NON BÂTIES					EVALUATION		LIVRE FONCIER										
AN	SECTION	N° PLAN	N° VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	N° PARC PRIME	PP	S	SUF	GB	CH	CL	NAT CULT	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT ESOMET	AN ESOMET	FRACTION DE COTE	% END	TC	Fondée		
91	B	1097		L'ETANG	0033	0377	0	121A	A	T	02			2 95 67 2 95 72	194,1	A C GC	TA TA TA		134,1 26,80 36,80	100 20 20				
91	B	1105		PRÉS DE SOLOGNE	0077	0056	1	121A	Z	S	02	BL	02	23	0	A C GC	TA TA TA		1,18 0,24 0,24	100 20 20				
91	B	1108		FRONCAIS	0092	0052	1	121A			02	BL	02	03 18	3,10	A C GC	TA TA TA		1,15 0,63 0,63	100 20 20				
91	B	1120		FRONCAIS	0092	0002	1	121A			02	BL	02	0 00	0,00	A C GC	TA TA TA		1,07 0,21 0,21	100 20 20				
91	B	1140		PRÉS DE SOLOGNE	0077	0042	1	121A			02	BL	02	1 69 29	14,1	A C GC	TA TA TA		14,1 2,80 2,80	100 20 20				
91	B	1150		PRÉS DE SOLOGNE	0077	0044	1	121A			02	BL	02	0 00	0,00	A C GC	TA TA TA		1,16 0,23 0,23	100 20 20				
91	B	1152		SOLOGNE	0085	0312	1	121A			02	BL	02	4 05	0,24	A C GC	TA TA TA		0,24 0,05 0,05	100 20 20				
91	B	1195		14 AV NICOLAS RASBIBOURG	0138	0091	1	121A			02	BL	02	76 47	0	A C GC	TA TA TA		0,00 0,00 0,00	100 20 20				
91	B	1273		BOUF DE L'ETANG	0230	0152	1	121A			02	BL	02	32 00	24,85	A C GC	TA TA TA		24,85 5,20 5,20	100 20 20				
91	B	1234		PRÉS DE SOLOGNE	0077	0040	1	121A			02	BL	02	5 15 10	26,95	A C GC	TA TA TA		26,95 5,20 5,20	100 20 20				
91	B	1277		PRÉS DE SOLOGNE	0077	0051	1	121A			02	BL	02	1 04 00	113,93	A C GC	TA TA TA		113,93 5,20 5,20	100 20 20				
HA A CA					REV IMPOSABLE		608 EUR		COM		H EMP		564 EUR		TAXE AD		H EXO		519 EUR		MAJ TC		0 EUR	
L'ONE					42 68 57																			